

Lotissement "Le Haut Clos"

Permis d'aménager n° 014 516 20 D0001 en cours d'instruction

**LOT n°
2**

Superficie totale : ±463 m²

Cadastre : ZC n°15p, 16p et 17p

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

ZC 15p, 16p et 17p

Je soussigné Jean-Marc PIERROT, Géomètre-Expert, établis ce plan de lotissement mentionné sur ce document selon les distances et superficies réelles telles qu'elles sont indiquées.

Document Provisoire

Etabli à Pont l'Évêque, le...

Jean-Marc PIERROT

Géomètre Expert



Dossier n° : 2095-20

PONT-L'ÉVÊQUE
Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN
Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE
Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN
Permanence
Maison des Entreprises et des territoires
12, route de Sées
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successieurs de Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU

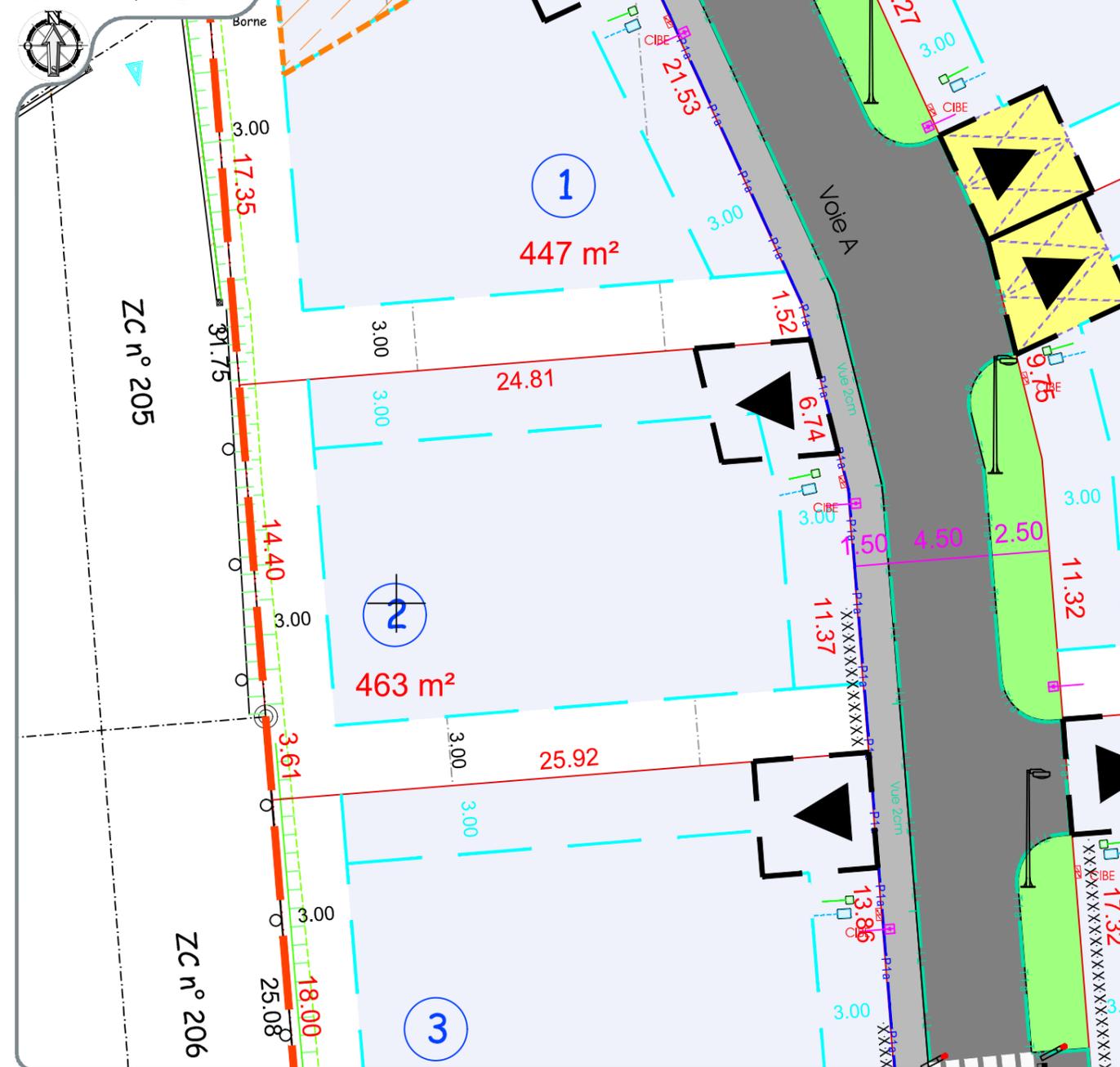
SELARL au capital de 44 960€ - RCS Lisieux : 442 135 976 00045

TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Horaires d'ouverture :
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Modifications	Date	Etabli par
A	Création	11.06.2020 AD

Echelle : 1/250^{ème}



LEGENDE PARCELLAIRE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul
- Cote de recul obligatoire
- Entrée préférentiel sur le lot
- Accès véhicule interdit
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes
- Accès obligatoire et emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Zone d'alimentation du volume principal : construction en limite, ou bien en retrait de 3m minimum et 5m maximum.

Nota : Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

LEGENDE VOIRIE

- Périmètre de lotissement
- Sens de pente de la voirie
- Chaussée en enrobés
- Trottoir en enrobés
- Trottoir ou sente piétonne en stabilisé renforcé
- Espaces verts
- Masses arbustives ou arbres
- Dalle podotactile (largeur = 1,00m)
- Borne de sécurité

LEGENDE BRANCHEMENTS

- Bordurette P1 arasée
- Bordure T1
- Bordure T1 arasée
- Caniveau CS1
- Caniveau CC1
- Candélabre à poser
- Citerneau eau potable
- Regard télécom
- Coffrets électriques
- Boîte de branchement Eaux Usées

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirent sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en janvier 2019